

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur FOUGERES et Monsieur GOUJON, Conseillers
En présence de Madame BRUNEAU, Rapporteuse publique
Madame LEJEUNE, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2302187	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande d'enjoindre la commune d'Esquerchin de démolir ou remplacer le ralentisseur implanté rue de XX à Esquerchin devant le domicile des requérants et de leur verser une somme globale de 70 000 euros en réparation des préjudices qu'ils estiment avoir subis.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X Madame X	SELARL CARÈNE AVOCATS (Cour) SELARL CARÈNE AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESQUERCHIN	SCP E. FORGEOIS & ASSOCIÉS (Cour)
Observateur	DEPARTEMENT DU NORD - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ACHAT PUBLIC	Président
02)	DOSSIER N° 2303263	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 16/03/2023 par laquelle le département du Nord a rejeté la demande des requérants tendant à la réalisation de travaux et la réparation de leurs préjudices (70 000 euros) suite à l'implantation d'un ralentisseur au pied de leur habitation (lien 2302187)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X Madame X	SELARL CARÈNE AVOCATS (Cour) SELARL CARÈNE AVOCATS (Cour)
Défendeur	DEPARTEMENT DU NORD - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ACHAT PUBLIC	Maître VANDENBUSSCHE Pierre (Cour)
Observateur	COMMUNE D'ESQUERCHIN	SCP E. FORGEOIS & ASSOCIÉS

11 heures 00

03)	DOSSIER N° 2304222	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'indemnisation des préjudices subis par le requérant suite à la chute dont il a été victime le 03/06/2022, boulevard X à Aire sur la Lys

Nom des parties

Demandeur

Monsieur X

Intervenant

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE COTE D'OPALE
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARTOIS

Défendeur

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Représentants des parties

Monsieur X

Directeur
Directeur

SOCIETE D'AVOCATS VEDESI - SCP SCHMIDT VERGNON
PELISSIER THIERRY EARD-AMINTHAS & TISSOT

Arrêté le 04/06/2025

Le président du tribunal